

La hausse de l'inflation

Envol de l'inflation
dans la zone euro

PRIX



BRG
BRIEF.ECO

Dans la zone euro comme aux États-Unis, l'inflation a fortement augmenté ces derniers mois, après des années de progression limitée. Si cette hausse générale des prix dégrade le pouvoir d'achat des ménages, elle profite aux emprunteurs et en particulier aux États.

L'actualité

L'inflation a atteint en novembre [2021] un niveau record dans la zone euro, qui regroupe 19 États membres de l'UE. Le taux d'inflation annuel, qui mesure la hausse générale des prix, s'est élevé à 4,9 %, selon une estimation publiée la semaine dernière par l'institut européen de statistiques Eurostat. L'Allemagne enregistre un taux d'inflation annuel de 6 % entre fin novembre 2020 et fin novembre 2021, tandis que la France est parmi les pays les moins touchés (3,4 %). Aux États-Unis, ce taux a augmenté de 6,2 % entre fin octobre 2020 et fin octobre 2021, selon le département américain du Travail.

Dans la zone euro et aux États-Unis, la forte hausse de l'inflation est principalement liée au bond des prix de l'énergie (respectivement +27,4 % et +30 %). Cependant, toutes les autres composantes de l'inflation, à savoir les prix des services, ceux des biens industriels et de l'alimentation ainsi que ceux de l'alcool et du tabac, enregistrent aussi des progressions, même si elles sont plus limitées.

L'OCDE, qui réunit 38 pays parmi les plus développés du monde, lie ces augmentations à « l'envolée de la demande de biens » de la part des ménages et des entreprises ainsi qu'aux « difficultés d'approvisionnement » auxquelles sont confrontées certaines industries qui créent « des pénuries généralisées de certains biens ».

Les causes de l'inflation

L'inflation est une hausse générale et durable des prix qui conduit à une baisse de la valeur de la monnaie. Pour une somme d'argent donnée, l'inflation diminue ainsi la quantité de biens et de services que l'on peut acquérir. Pour mesurer le taux d'inflation annuel, les pays suivent l'évolution de leur indice des prix à la consommation, calculé à partir du suivi des prix d'un panier fixe de biens et de services considérés comme représentatifs de la consommation de leurs ménages. **L'inflation apparaît lorsque la demande des agents économiques (ménages, entreprises ou État) augmente plus vite que l'offre.** On parle alors d'une « inflation par la demande ». Elle peut également provenir d'une augmentation des coûts de production des entreprises, tels que les cours des matières premières. Il s'agit dans ce cas d'une « inflation par les coûts ».

Les conséquences de l'inflation

Une inflation élevée réduit le pouvoir d'achat des ménages si leurs revenus ne sont pas indexés sur l'inflation. **Elle nuit aussi à leur épargne.** Pour le comprendre, il faut distinguer le taux d'intérêt nominal, qui correspond à la rémunération du capital versé sur un produit d'épargne, du taux d'intérêt réel, qui est calculé en déduisant du taux d'intérêt nominal le taux d'inflation. Par exemple, le taux d'intérêt nominal du Livret A est de 0,5 %. Mais le taux d'intérêt réel, déduction faite du taux d'inflation (soit 3,4 % en novembre), est négatif, à -2,9 %. Par conséquent, les ménages perdent de l'argent en plaçant leur épargne. Une inflation élevée dégrade aussi la compétitivité des entreprises : leurs produits deviennent plus chers sur les marchés étrangers. **En revanche, elle profite aux emprunteurs, qu'il s'agisse de ménages, d'entreprises ou d'États, car elle réduit la valeur réelle de leur dette.**

Dans ses perspectives économiques publiées mercredi dernier, l'OCDE prévoit une inflation moyenne dans ses pays membres de 4,25 % en 2022. Pour 2023, elle s'attend à ce que l'inflation reste supérieure à 2 % au Royaume-Uni, au Canada et aux États-Unis, mais qu'elle se stabilise dans la zone euro entre 1,75 % et 2 %.

L'objectif d'inflation

Les banques centrales ont le plus souvent pour mission principale de veiller à la stabilité des prix, c'est-à-dire à une augmentation modérée, stable et prévisible de l'inflation. En 1990, la banque centrale de la Nouvelle-Zélande est la première à adopter une politique dite de ciblage d'inflation, c'est-à-dire à rendre public le taux

d'inflation annuel qu'elle vise. Elle a depuis été imitée par de nombreuses banques centrales. Le taux visé varie selon les territoires : il est par exemple de 2 % dans la zone euro et aux États-Unis et de 3,75 % au Brésil.

Cette politique a pour effet de rassurer les agents économiques et de faire en sorte qu'ils ne modifient pas leurs comportements habituels, explique la banque centrale du Canada sur son site.

Le taux directeur

Lorsque l'inflation devient trop élevée, **la banque centrale peut relever son taux directeur, soit le taux d'intérêt des prêts qu'elle accorde aux banques commerciales**. Ces dernières vont à leur tour augmenter les taux d'intérêt des prêts sollicités par leurs clients, entreprises ou particuliers. Le recours à l'emprunt diminue, ce qui entraîne un ralentissement de la demande puis un apaisement de la tension sur les prix.

Cependant, **cette stratégie fonctionne seulement « après un certain temps »**, précise la Banque centrale européenne dans un document publié en 2009. C'est pourquoi les banques centrales agissent en fonction de l'inflation qu'elles anticipent dans les prochaines années et non selon l'inflation actuelle.

Dans un article paru en octobre, l'économiste Éric Dor estime que la plupart des banques centrales ne s'attendent pas aujourd'hui à une inflation durable, ce qui explique qu'elles maintiennent des « taux d'intérêt très bas », ayant pour effet de « faciliter le financement des gouvernements très endettés et des entreprises ayant beaucoup emprunté ».

Pour aller plus loin

INFLATION PAS SI FORTE

Dans un article publié début décembre, France 24 **relativise la hausse actuelle de l'inflation**, expliquant que la comparaison s'effectue avec 2020, une année marquée par la pandémie. Le taux d'inflation en rythme annuel dans la zone euro est ainsi de 2,3 % à fin novembre 2021 par rapport à fin novembre 2019, contre 4,9 % par rapport à fin novembre 2020.

→ Lire l'article.

IMPACT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Dans une analyse publiée fin novembre, Patrick Artus, chef économiste de Natixis, **prévoit une baisse de l'inflation dès 2022, puis son retour à partir de 2024 en raison de la transition énergétique**. Il estime qu'en décourageant l'investissement dans la production d'énergies fossiles, les politiques climatiques vont faire baisser « l'offre d'énergies fossiles plus vite que la demande d'énergies fossiles », faisant ainsi monter les prix.

→ Lire son analyse.

Source : d'après <https://www.brief.eco/>